

Master

# Market-Access et évaluation médico-économique

- + Formation initiale
- + En apprentissage (LeeM Apprentissage)
- + Formation continue

université  
PARIS-SACLAY

GRADUATE SCHOOL

Health and  
Drug Sciences

## Conditions d'admission

- + Titulaires du diplôme de pharmacien
- + Titulaires du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou en médecine ou étudiants ayant le diplôme de formation approfondie de sciences pharmaceutiques (DFASP) ou étudiants ayant le diplôme de formation approfondie de sciences médicales (DFASM)
- + Internes en pharmacie ou en médecine

## Modalités de candidatures

Vous devez impérativement déposer votre candidature sur le site internet de l'Université Paris-Saclay :

[www.universite-paris-saclay.fr/formation/master](http://www.universite-paris-saclay.fr/formation/master)

- + choisir « Sciences du Médicament et des produits de santé » puis le M2 concerné pour candidater en ligne

### DATE LIMITE DE CANDIDATURE :

- + 1<sup>ère</sup> session apprentissage : **date limite de candidature : 24 MARS 2023 (inclus)** - sessions de recrutement oral : semaine du 27 MARS 2023
- + 2<sup>ème</sup> session apprentissage : **date limite de candidature : 15 AVRIL 2023 (inclus)** - sessions de recrutement oral : semaine du 17 AVRIL 2023
- + 3<sup>ème</sup> session interne + formation continue : **date limite de candidature : 30 AVRIL 2023 (inclus)** - sessions de recrutement oral : de MARS à MAI 2023

## Objectifs scientifiques

- + Acquérir des connaissances approfondies du contexte économique des produits de santé et des institutions en charge de leur régulation, et appréhender les concepts et principes méthodologiques nécessaires à la réalisation d'évaluations médico-économiques et de dossiers de transparence.
- + Approfondir la mise en oeuvre pratique et l'application concrète des connaissances (mise en place d'évaluations médico-économiques et modélisation, analyse critique et rédaction de dossiers de transparence, principe de la fixation des prix).

## Objectifs professionnels

Permettre aux candidats pharmaciens et médecins d'acquérir un complément indispensable de formation afin de maîtriser l'environnement économique, la régulation des dépenses de santé, mais aussi les méthodes, outils et concepts du market-access et de l'évaluation médico-économique appliqués aux produits de santé. Ces compétences pourront leur ouvrir l'accès aux carrières de l'industrie du médicament et des dispositifs médicaux (services dédiés aux affaires économiques), aux sociétés prestataires de services spécialisés en market-access ou évaluation médico-économiques, aux institutions impliquées dans la régulation ou l'évaluation des produits de santé (HAS, CEPS, DGOS, CNAM....) et aux établissements de santé (évaluation de l'impact médico-économique des innovations thérapeutiques) ou organisme de recherche, en France ou à l'étranger.

## Construction des parcours & organisation de la formation

Formation en apprentissage d'un an, avec 11 semaines de cours (25%) et 41 semaines (75%) en apprentissage en entreprise :

- + **Octobre et janvier** : 2 semaines de cours / 2 semaines en apprentissage en entreprise
- + **Novembre, décembre puis février à juin** : 1 semaine de cours / 3 semaines en apprentissage en entreprise
- + **Juillet à septembre** : plein temps en apprentissage en entreprise

Des cours peuvent avoir lieu ponctuellement le soir (d'octobre à décembre).

Le contrôle des connaissances repose, selon les matières, sur un examen écrit ou un contrôle continu, notamment des travaux de groupes et des études de cas.

Mémoire avec soutenance devant un jury de professionnels en juillet ou septembre.

NOM DE L'UE	ECTS
<b>UE 1 : Contexte économique des produits de santé et Institutions</b>	<b>12</b>
+ Introduction à l'Économie de la Santé (commun avec le master ARIS)	4
+ Les institutions et les acteurs du système de santé français	4
+ Les différents modes de financements et la maîtrise des dépenses de santé	4
<b>UE2 : Market access et évaluation économique des produits de santé</b>	<b>18</b>
+ Market Access des médicaments et dispositifs médicaux	4
+ Principe et méthodologie des évaluations médico-économiques	5
+ Market-access : positionnement stratégique et aspects rédactionnels	5
+ Mise en pratique : modélisation et études de cas	4
<b>UE3 : Rôle et enjeu du market-access dans le développement des produits de santé</b>	<b>12</b>
+ Réglementation et accès au marché des dispositifs médicaux	4
+ Place et enjeu du market-access dans le développement des produits de santé	4
+ Contexte national et international de l'accès au marché	4
<b>UE4 : Enseignements transversaux, mémoire et stage</b>	<b>18</b>
+ Méthodologie statistique et en recherche clinique, analyse critique d'articles, recherche documentaire	1
+ Big-data et bases de données médico-administratives	1
+ Cycle de conférences et participation à des congrès	1
+ Stage et mémoire	15

## Informations pratiques

**Responsable pédagogique**  
Isabelle BORGET  
maeme.gs-heads@universite-paris-saclay.fr

**Secrétariat**  
Marjolaine FLAUNET - marjolaine.flaUNET@universite-paris-saclay.fr  
01 80 00 60 36

**Lieux d'enseignement**  
Fontenay-aux-Roses (92260)  
Sceaux (92330)  
Villejuif (94800)

**DÉBUT DE LA FORMATION :** septembre 2023

**DURÉE DE LA FORMATION :** 1 an

**TAUX DE RÉUSSITE :** 100%

	Étudiants de l'UE	Étudiants hors UE***	Apprentissage
<b>Frais d'inscription universitaire</b>	243 €	243 €	0 €
<b>CVEC *</b>	95 €	95 €	95 €
<b>Total **</b>	338 €	338 €	95 €

Nb : formation continue : tarif sur devis

\*Contribution Vie Étudiante et de Campus

\*\* Total pour 1 année. Les étudiants en alternance sont acquittés des frais d'inscription universitaire mais doivent en revanche payer la CVEC.

\*\*\* Dans la continuité de la résolution votée à son Conseil d'Administration (CA) du 15 décembre 2020, l'Université Paris-Saclay entend développer une forte politique d'attractivité pour les étudiants nationaux, européens et extracommunautaires. Ainsi, pour l'année 2022-2023, les candidats admis concernés par le décret et l'arrêté relatifs aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur devront s'acquitter du même montant des droits d'inscription que les étudiants nationaux sans que ceux-ci aient à en faire explicitement la demande. Cette exonération partielle s'appliquera à toute la durée du cycle d'études, y compris en cas de redoublement.